

SI VOUS ÊTES DANS UN DES CAS SUIVANTS...

- salarié(e), artisan, commerçant, profession libérale, indépendant, exploitant agricole, retraité
- demandeur d'emploi indemnisé ou non, bénéficiaire du R.S.A.
- personne ne pouvant justifier d'une inscription en formation initiale au cours des deux dernières années
- personne dont la formation est financée et/ou spécifiquement destinée à un public de formation continue
- bénéficiaire d'une validation des acquis

